

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE
tenue le 7^e jour du mois de septembre 2017 à 19h30 à la Mairie située au 167
route 204 à Saint-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Linda Gosselin
Audrey Bédard

Les conseillers : Bernard Poulin
Dany Turcotte
André Ferland
Réjean Labonté

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Denis Beaulieu, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Prière.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet et 24 août 2017.
4. Comptes fournisseurs au 7 septembre 2017.
5. Périodes de questions.
6. Inspecteur municipal :
 - 6.1 Service incendie.
 - 6.2 Régie incendie.
 - 6.3 Récupération de matériaux / asphalte et béton armé.
 - 6.4 Formation en sécurité civile.
 - 6.5 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.
 - 6.6 Inspecteur en bâtiments et environnement.
 - 6.7 Aide à l'amélioration réseau routier municipal.
 - 6.8 Système de refroidissement d'entrée d'eau.
 - 6.9 Comité santé, sécurité au travail.
7. Questions diverses :
 - 7.1 Œuvre des loisirs.
 - 7.2 Site internet.
 - 7.3 Élections municipales 2017.
 - 7.4 SADC Bellechasse-Etchemins.
8. Correspondance :
 - 8.1 FMQ.
 - 8.2 COBARIC.
9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1-09-17

Il est proposé par Réjean Labonté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant l'item suivant :

- 7.5 Rapport financier

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 JUILLET ET 24 AOÛT 2017 :

2-09-17

Les procès-verbaux des séances du 5 juillet et 24 août 2017 ont été envoyés à tous les conseillers et au maire.

Il est proposé par Dany Turcotte
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que les procès-verbaux des séances ci-haut mentionnées soit adoptés.

ADOPTÉE

4. COMPTES FOURNISSEURS AU 7 SEPTEMBRE 2017 :

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 7 SEPTEMBRE 2017

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C1700478	A.D.M.Q. ZONE BEAUCE-COTE-SUD	105,00	105,00
C1700479	FILLES D'ISABELLE / CERCLE LANGEVIN	150,00	150,00
C1700480	FONDATION DU COEUR BEAUCE-ETCHEMIN	300,00	300,00
C1700481	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C1700482	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	56,40	56,40
	MARIO LAPIERRE	72,61	72,61
	LUC DEBLOIS	98,75	98,75
	JEAN-PHILIPPE CHABOT	70,41	70,41
C1700483	GILLES VEZINA	94,59	
C1700484	AON HEWITT	2 483,30	
C1700485	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	8 120,51	
C1700486	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 176,98	
C1700486	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 933,26	
C1700487	INTERFAS EN FIDUCIE	3 405,92	
C1700488	ORIZON MOBILE	146,60	
C1700489	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00	
C1700490	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	250,00	
C1700491	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	124,50	
C1700491	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	525,14	
C1700491	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	169,21	
C1700492	PAVAGES ABENAKIS LTEE	1 197,97	
C1700493	HYDRO-QUEBEC	892,88	
C1700494	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	6 314,50	
C1700495	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	14 918,50	
C1700496	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	670,60	
C1700497	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	127,87	
C1700498	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	374,98	
C1700498	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	192,41	
C1700499	HORTO VERDI	56,80	
C1700500	GESTION JACOB & VALENTIN INC.	83,12	
C1700501	FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE-JUSTINE	12 000,00	
C1700502	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	1 903,21	
C1700503	ENVIRONEX	515,34	
C1700503	ENVIRONEX	221,65	
C1700504	M.R.C. DES ETCHEMINS	405,00	
C1700505	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	705,89	
C1700506	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	239,15	
C1700507	SEL DRUMMOND ENR.	8 960,58	
C1700508	AURÈLE GOUDREAU	75,00	
C1700509	CONSTRUCTION B.M.L.	101 731,85	
C1700510	9169-5999 QUÉBEC INC.	100,00	
C1700511	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C1700512	MAKI COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	224,20	

TOTAL	171 443,04	993,17
SOLDE À PAYER	170 449,87	
ENCAISSE	209574,33	

3-09-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6. INSPECTEUR MUNICIPAL :

6.1 Service incendie :

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers en cours pour le service incendie notamment en ce qui a trait à l'attestation annuelle du camion autopompe, des tests de boyaux et des inspections.

ADOPTÉE

6.2 Régie incendie :

4-09-17

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) le 26 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la première assemblée du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) a eu lieu, en vertu du décret, le 25 août 2017, à 19 heures, au 727, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR BERNARD POULIN,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine transfère tous les actifs mobiliers propriété du service incendie de la Municipalité de Saint-Justine, le tout tel qu'indiqué à l'annexe du document préparé par la firme Grant Thornton à la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) ;

QUE M. Gilles Vézina soit autorisé à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine pour procéder au transfert des actifs mobiliers, le tout tel qu'indiqué à l'annexe du document préparé par la firme Grant Thornton, et ce, dès que toutes les formalités légales et administratives seront complétées et que les documents légaux seront reçus et signés par les signataires de la régie, M. Adélarde Couture et M. Réjean Bédard.

ADOPTÉE

5-09-17

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) le 26 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la première assemblée du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) a eu lieu, en vertu du décret, le 25 août 2017, à 19 heures, au 727, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine avise les pompiers du service incendie de Sainte-Justine que leur employeur sera dorénavant la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE);

QUE M. Gilles Vézina, soit autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine pour procéder au transfert des dossiers des employés et conventions de travail et ce, dès que toutes les formalités légales et administratives seront complétées et que les documents légaux seront reçus et signés par les signataires de la régie, M. Adélarde Couture et M. Réjean Bédard.

QUE toutes les opérations relativement au paiement des salaires et autres seront faites par la régie, dès que le transfert sera complété.

ADOPTÉE

6-09-17

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des Incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) le 26 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE la première assemblée du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) a eu lieu, en vertu du décret, le 25 août 2017, à 19 heures, au 727, rue Principale, à Saint-Camille-de-Lellis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR AUDREY BÉDARD,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Sainte-Justine adopte le montant préliminaire de 15,980\$ représentant un pourcentage de 39,95% du montant de 40,000\$ qui a été adopté lors de la première assemblée du conseil d'administration de la régie.

QUE M. Gilles Vézina soit autorisée à transférer cette somme dès que possible afin de permettre à la régie de pouvoir être fonctionnelle le plus rapidement possible.

Voici le partage de la quote-part selon le document préparé par Grant Thornton:

-Saint-Cyprien 10,6% = 4,024\$

-Sainte-Justine 39,95% = 15,980\$

-Saint-Sabine: 9,37% = 3,748\$

-Saint-Magloire: 21.17% = 8,468\$

-Saint-Camille: 19.45% = 7,780\$

ADOPTÉE

6.3 Récupération de matériaux / asphalte et béton armé :

Selon les informations obtenues de la part du MDDEP, il n'y aurait aucune carrière qui serait autorisé présentement à recycler l'asphalte et le béton armé.

Cependant, un certificat d'autorisation aurait déjà été émis à cet effet aux Entreprises Nelson Belisle inc. mais ce dossier est présentement en cours d'analyse pour le renouvellement.

6.4 Formation en sécurité civile :

7-09-17

**Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'inscrire Jean-Philippe Chabot et Gilles Vézina à la formation en sécurité civile offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra dans les locaux de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

6.5 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable :

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2016, tel que déposé le 30 août 2017.

6.6 Inspecteur en bâtiment et environnement :

8-09-17

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

Considérant qu'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

Considérant que suite à l'engagement d'un autre inspecteur par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

Considérant que cet engagement, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, sera effectif à compter du 14 septembre 2017;

En conséquence,
Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal de Sainte-Justine nomme monsieur Benoit Lebreux, en plus de monsieur Cam Landry, mesdames Annie Venables et Lise Buteau, à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

Que par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicables par la municipalité;

Que la nomination de monsieur Lebreux sera effective à compter du 14 septembre 2017, et ce suite à la tenue du Conseil de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

6.7 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal :

9-09-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins municipaux pour un montant subventionné de 39 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

6.8 Système de refroidissement d'entrée d'eau :

10-09-17

Il est proposé par Bernard Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'acquisition d'un appareil pour geler les conduites d'aqueduc et ce, selon l'offre déposée par l'entreprise Stelem pour la somme de 1 515 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.9 Comité santé, sécurité au travail :

11-09-17

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE dans le but d'éliminer ou de contrôler les risques d'accidents et/ou de maladies professionnelles et de s'assurer de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour ses employés municipaux, le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'intégrer aux conditions de travail de ses employés, les documents « Politique en santé et en sécurité au travail » ainsi que « Règlements internes en santé et sécurité au travail » tels que proposés par le comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

12-09-17

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité :

QUE suite à l'adoption de la « Politique en santé et en sécurité au travail » ainsi que des « Règlements internes en santé et sécurité », le Conseil municipal de Sainte-Justine convient d'annuler la résolution no. 11-08-17 adoptée lors de la séance ordinaire du 24 août dernier.

ADOPTÉE

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Œuvre des loisirs :

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Œuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au camp de jour, au remplacement des chauffe-eau et des lumières dans les passages et les chambres de joueurs, aux conteneurs pour les ordures et au nivellement du terrain près du marché de Noël avec du nouveau matériel.

7.2 Site internet :

13-09-17

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte les propositions déposées par le Fonds d'investissement pour le lancement officiel du nouveau site internet ainsi que du logo de la Municipalité.

ADOPTÉE

7.3 Élections municipales 2017 :

Le directeur général remet aux membres du conseil un document préparatoire aux élections municipales. Le document sera également diffusé dans le Langevinette.

7.4 SADC Bellechasse-Etchemins :

Le directeur général remet au conseil municipal le document d'information de la SADC Bellechasse-Etchemins qui fut remis par Kathy Fortier lors de la rencontre du 31 août dernier.

7.5 Rapport financier :

Le rapport financier au 7 septembre 2017 est déposé au conseil municipal.

8. CORRESPONDANCE :

8.1 FMQ :

La correspondance de la FMQ a été transmise par courriel aux membres du conseil municipal.

8.2 COBARIC :

14-09-17

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 50\$ demandée par le Comité de bassin de la rivière Chaudière et ce, afin de pouvoir adhérer au membership municipal de cet organisme.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

15-09-17

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE

S/ _____

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

S/ _____

PRÉSIDENT